



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Court séjour - Ascendant non à charge de Français ou de son conjoint

Vous êtes ascendant non à charge d'un citoyen français ou de son conjoint. Vous allez en France pour lui rendre visite et vous ne séjournerez pas plus de 90 jours. Vous devrez fournir une Attestation d'Accueil qui peut être obtenue par l'enfant à qui vous rendez visite en France, à la Mairie.

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T	Y
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>				Y
	<p>Formulaire de demande de visa Schengen court séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.</p> <p>Important:</p> <p>1. Langue: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.</p> <p>2. Signature: Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur. La signature d'un représentant n'est pas valide.</p> <p>1) La signature doit être identique à la signature figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration.</p> <p>2) Formulaire Schengen: Veuillez signer dans le champ No. 37 ainsi que le dernier champ du formulaire.</p> <p>3) Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: Le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.</p> <p>Merci d'indiquer également "père"/"mère"/"tuteur légal" à côté de la signature. Nous suggérons que les deux parents signent sur le formulaire Schengen et la lettre de procuration, dans la mesure du possible.</p>				Y
Uniquement pour les ressortissants non-Chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y		
	<p>Réservation d'avion aller-retour de Chine</p>				Y
Obligatoire si salarié ou profession indépendante	<p>Lettre de l'employeur</p> <p>Lettre de l'employeur en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, le nom et la fonction du signataire, le nom du demandeur, sa fonction, son salaire et son</p>	Y			Y



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	ancienneté dans l'entreprise, confirmation de la position après le retour, le motif de la visite, les conditions de prise en charge et l'autorisation d'absence. La traduction est obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.			
Obligatoire si salarié ou profession indépendante	Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction) Non requis pour les personnes travaillant en freelance.	Y		
Obligatoire si retraité(e)	Carte ou certificat de retraite	Y	Y	
	Hukou Copies de toutes les pages.		Y	
	Relevé bancaire couvrant les trois derniers mois (hors relevé de carte de crédit) Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les revenus d'un parent ou du conjoint. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y		
	Lettre d'invitation Lettre d'invitation de la société ou de la personne invitante en France précisant : la durée prévue du séjour, le but du séjour, la prise en charge financière ainsi que le programme détaillé. La lettre doit être signée à la main par l'invitant. (Pour les demandeurs du centre Pekin, Jinan et Xi'an, une traduction en anglais ou en français est obligatoire.)	Y		Y
	Preuve du lien familial Si le descendant est Français : Acte de naissance Français ; Si le descendant n'est pas de nationalité Française mais son conjoint l'est : livret de famille or copie intégrale de l'acte de mariage français du descendant.	Y	Y	
	Carte d'identité du ressortissant français		Y	
	Garanties financières de l'invitant Garantie financière originale constituée par le garant Si le garant vit en France : une preuve de revenus réguliers au cours des 3 derniers mois (bulletins de salaires sur 3 mois, relevés bancaires sur 3 mois ...) Si le garant réside en Chine mais invite le demandeur à voyager avec lui vers la France : une lettre de garantie signée, une copie du permis de résidence en Chine, une preuve de revenus réguliers (lettre de l'employeur), une preuve de résidence dans le pays de destination (taxe d'habitation, titre de propriété...) ou une attestation d'accueil *optionnel si les frais de voyage sont pris en charge par le demandeur	Y	Y	
	Justificatif d'hébergement Veuillez fournir un des documents suivants correspondant aux critères ci-dessous: 1. Attestation d'accueil originale établie par la mairie de résidence de l'accueillant couvrant la période de séjour envisagée, si vous serez logé(e) par	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>l'accueillant.</p> <p>2. Ou photocopies de votre titre de propriété ou de votre bail de location d'un logement en France.</p> <p>3. Autres cas : lettre explicative.</p>		
	<p>Assurance</p> <p>1. L'assurance voyage doit:</p> <p>* Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour Schengen</p> <p>* Etre valable pour la France si vous demandez un visa de long séjour</p> <p>* Etre valable pour les DROM/CTOM selon votre itinéraire</p> <p>2. L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB)</p> <p>3. L'assurance doit couvrir le premier séjour prévu dans l'espace Schengen. (Cette disposition ne dispense pas les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages ultérieurs, comme précisé dans le formulaire de demande). Merci de noter que les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>	Y	Y
	<p>Questionnaire Visa Court séjour Ascendant de Français ou Ascendant de Conjoint de Français</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p>	Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p>	Y	



LISTE DES DOCUMENTS

	<p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y